

Essonne



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

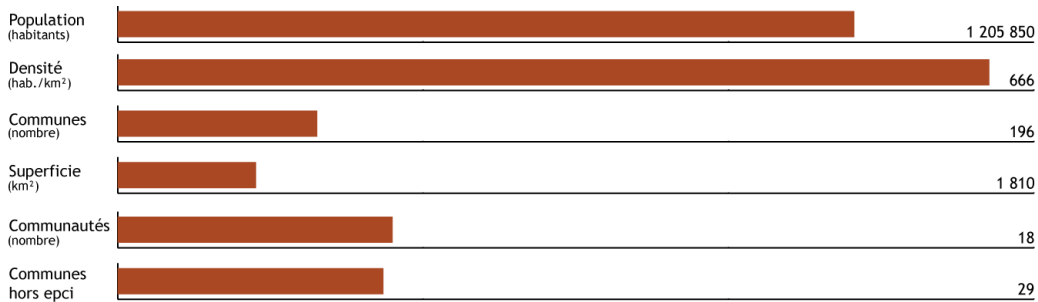
26 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

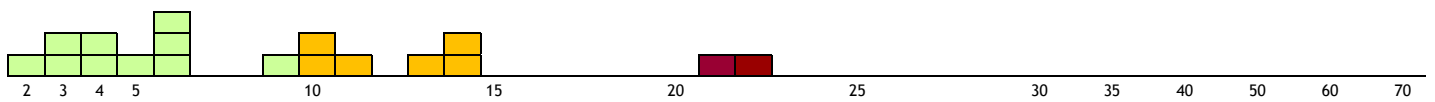
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

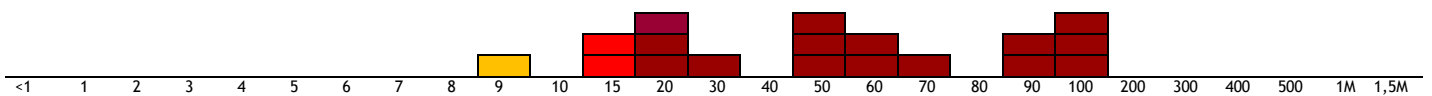
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

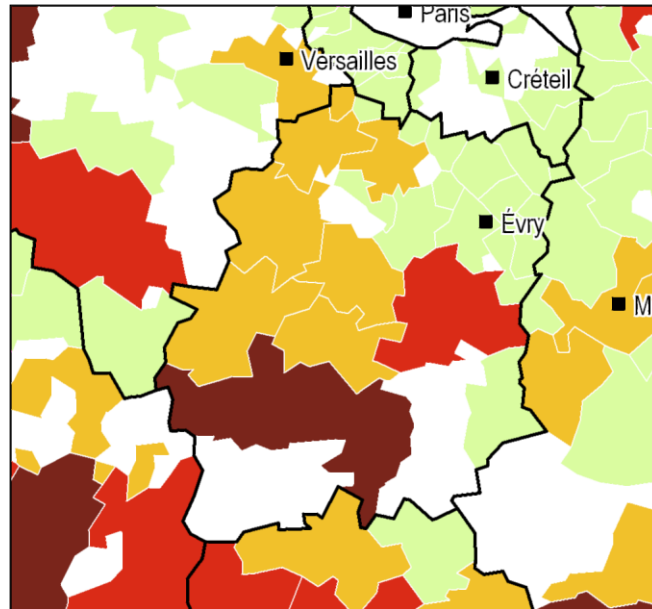


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
2	1
3	2
4	2
5	1
6	3
9	1
10	2
11	1
13	1
14	2
21	1
22	1
TOTAL	18

Population/Communauté	
Population	Communautés
9 à 10 000	1
15 à 20 000	2
20 à 30 000	3
30 à 40 000	1
50 à 60 000	3
60 à 70 000	2
70 à 80 000	1
90 à 100 000	2
100 à 200 000	3
TOTAL	18

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont de petite taille :

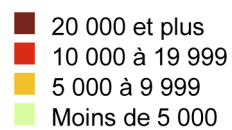
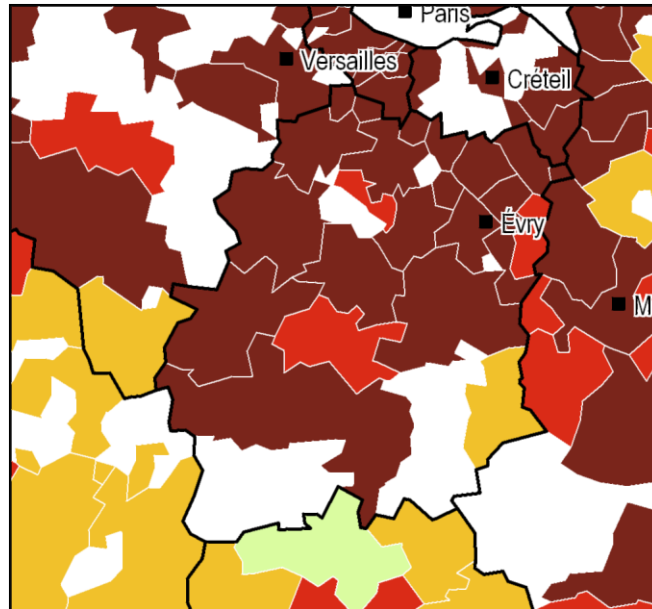
- 16 communautés sur 18 comptent moins de 15 communes (soit 88,90 %).
- 10 communautés comptent moins de 10 communes (soit 55,60 %).
- 5 communautés (soit 33,30 %) comptent moins de 5 communes (SAN de Sénart en Essonne : 4 communes, CC du Coeur du Hurepoix : 4 communes, CA les Portes de l'Essonne : 3 communes, CA Sénart Val de Seine : 3 communes, CA Les Lacs de l'Essonne : 2 communes).
- 2 communautés comptent plus de 20 communes (CC de L'Etampois Sud Essonne, CC du Val d'Essonne).

Comparaison avec les départements voisins

- Au Nord (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) et à l'Est (Seine-et-Marne), situations semblables.
- A l'Ouest, net contraste par rapport aux Yvelines où les communautés de petite taille (moins de 10 communes) alternent avec de vastes « zones blanches ».
- Au Sud, différence toute aussi nette, mais inverse, par rapport au Loiret, couvert en totalité par des communautés de taille variable.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés rassemble un nombre élevé d'habitants :

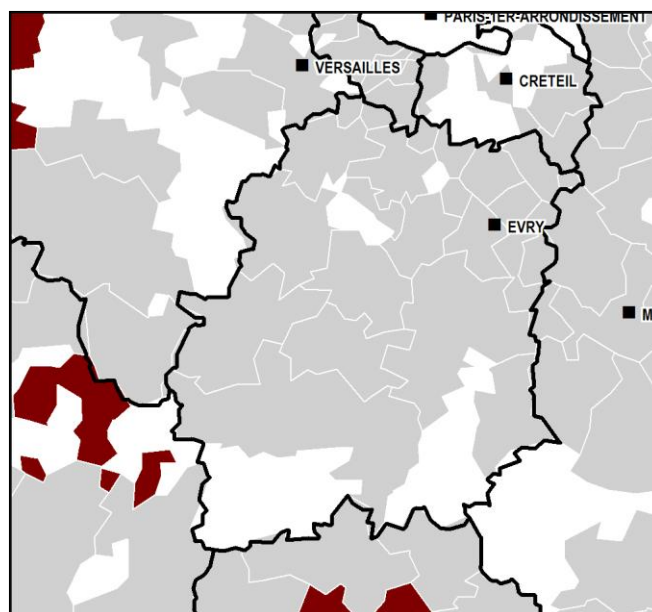
- 15 communautés sur 18 comptent au moins 20 000 habitants (soit 83,30 %).
- 3 communautés comptent au moins 100 000 habitants (soit 16,70 %) : CA Europ'Essonne, CA du Val d'Orge, CA d'Évry Centre Essonne.
- 1 communauté compte moins de 10 000 habitants (CC de la Vallée de l'École).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans les autres départements franciliens (la plupart des communautés compte 20 000 habitants et plus).
- Dans l'Eure-et-Loir et le Loiret, les communautés riveraines ont des populations bien moins importantes (moins de 10 000 habitants).

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	50
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	38
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	34
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	29

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- 10 communes ont constitué la CA Europ'Essonne : Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette.

Elargissement de périmètres existants :

- Angervilliers a intégré la CC du Pays de Limours.
- Blandy a intégré la CC de l'Etampois Sud-Essonne.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Breux-Jouy, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan et Le Val-Saint-Germain ont intégré la CC Le Dourdannais en Hurepoix.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Orveau, Vayres-sur-Essonne ont intégré la CC du Val d'Essonne.
- Villabé a intégré la CA Evry Centre Essonne.

Répartition des communes « isolées »

- La plupart sont concentrées dans la partie Sud du département, dans les cantons de Méréville (16 communes sur 22) et de Milly-la-Forêt (6 communes sur 12).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ABBÉVILLE-LA-RIVIÈRE	GUILLERVAL
ANGERVILLE	LINAS
ARRANCOURT	MAISSE
BOIGNEVILLE	MARCOUSSIS
BOISSY-LA-RIVIÈRE	MÉRÈVILLE
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	MONDEVILLE
BROUY	MONNERVILLE
BUNO-BONNEVAUX	PRUNAY-SUR-ESSONNE
CHALOU-MOULINEUX	PUSSAY
CHAMPMOTTEUX	SACLAS
CONGERVILLE-THONVILLE	SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE
COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE	SAVIGNY-SUR-ORGE
ESTOUCHES	VIDELLES
FONTAINE-LA-RIVIÈRE	LES ULIS
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	

Schéma départemental de l'intercommunalité

Décembre 2006

Situation

- Le département compte 7 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes, dont 8 à taxe professionnelle unique, et un SAN (Sénart en Essonne).
- Une intégration inégale.
- Une carte de l'intercommunalité inachevée :
 - Des zones restent hors intercommunalité (dont Sud-Essonne : 33 communes rurales).
 - Certaines communautés ne sont pas en adéquation avec les futurs enjeux économiques.
 - Certaines communautés sont de taille insuffisante pour un fonctionnement optimal.

Perspectives

- Consolider l'existant
- Faire fonctionner les intercommunalités existantes d'une manière plus conforme aux règles qui les gouvernent.
- Réfléchir à de possibles adaptations de la carte intercommunale.
- Compléter la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre
- Privilégier l'adhésion des communes à la démarche.
- Laisser aux élus le choix du moment.
- Constituer des regroupements de taille adaptée.
- Combiner libre choix des élus et pouvoir de régulation du préfet.
- Propositions
- Nord-Ouest du département :
 - Il est au premier chef souhaitable que l'organisation intercommunale s'inscrive à l'intérieur du périmètre de l'OIN.
 - La définition de l'intercommunalité dans ce secteur doit être l'occasion d'apporter une réponse à la question de la gestion de la zone d'activité de Courtaboeuf.
 - La constitution d'une intercommunalité autour de Massy reste d'actualité.
- Centre et Sud du département :
 - Intégration des communes isolées à des communautés existantes.